



**DELIBERATION N° 04/163 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PREVOYANT LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF « BILANS
DE COMPETENCES ET DE POSITIONNEMENT, BILANS SANTE »
ET AUTORISANT LA SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES
A CES PRESTATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2004/2005**

SEANCE DU 26 JUILLET 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette,
ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose,
ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI
Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-
GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette,
CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine,
DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI
Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-
Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI
Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier,
MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI
Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie,
NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI
Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI
Etiennette, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille,
SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique,
SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-
Ange, TALAMONI Jean-Guy, ZUCCARELLI Emile

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse
- VU** l'avis n° 2004/05 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse du 21 juillet 2004,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,



APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le financement des prestations « bilans de compétences et positionnement » et « bilans santé » tel que prévu dans le tableau ci-après :

TYPES DE BILANS	PRESTATAIRE	NBRE DE BILANS	COUT DE LA PRESTATION En euros
Bilans généralistes	CAD/CIBC 2A	180	54 000 €
	CAD 2B	170	51 000 €
	CIBC/CRIJ	143	42 900 €
Bilans santé + expertise	CRIJ	500	57 000 €
Bilans agriculture	Centre Régional de Positionnement Agricole	110	33 533 €
Bilan BTP	AREF-BTP	50	15 000 €

TYPES DE BILANS	PRESTATAIRE	NBRE DE BILANS	COUT DE LA PRESTATION En Euros
Bilan apprentissage	CAD/CIBC 2A	450	54 000 €
	CAD 2B	300	36 000 €
TOTAL	1 903		343 433 €

ARTICLE 2 :


AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions s'y rapportant, annexées à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juillet 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse


Camille de ROCCA SERRA

